

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13037**

### Intitulé

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales à finalité professionnelle Mention Développement durable et aménagement Spécialité Mobilités spatiales et aménagement

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION                    |
|--|---|
| Université Paul Valéry - Montpellier 3, Ministère chargé de l'enseignement supérieur | Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

341 Aménagement du territoire, urbanisme

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de la formation est de former des étudiants aux métiers de l'aménagement et de la gestion durable des territoires en réponse aux attentes fortes des pouvoirs publics locaux, nationaux et internationaux, ainsi que des acteurs du secteur privé face à l'intensification des mobilités qui exercent de nouvelles formes de pression sur les territoires. Il s'agit de former des spécialistes de l'aménagement (chargés de mission, chargés d'études, agents de la fonction publique territoriale...), intégrant les mobilités durables (dont les mobilités touristiques) dans le développement territorial. Cela correspond à un besoin réel et tout à fait actuel de compétences et de savoir-faire transdisciplinaires (géographie, économie, sociologie, histoire, droit, finances...).

- Connaissance des règles de fonctionnement des principales structures et des acteurs agissant dans le domaine des mobilités.
- Conduite de projets de l'échelle micro-locale aux échelles régionale et nationale
- Proposition d'aménagement, montage de scénarios, stratégies d'interventions, programmes d'actions
- Maîtrise des outils techniques de l'aménagement
- Maîtrise des outils juridiques de l'aménagement
- Finances locales, économie des projets
- Synthèses documentaires, traitement de données, enquêtes, entretiens
- Relevés et observations de terrain
- Traitement de données
- Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et photo-interprétation
- Montage de dossiers thématiques
- Animation de groupes de travail
- Restitution : rapport, diaporamas, présentation orale.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

secteur privé (opérateurs touristiques et opérateurs de transport et de la logistique), associations et secteur public (Collectivités territoriales, services de l'État, intercommunalités, Établissements publics, Chambres consulaires etc.,)

- Concours de la fonction publique territoriale
- Chargés de mission et d'études capables d'intervenir en France et à l'étranger aussi bien dans des bureaux d'étude que sur le terrain, dans le secteur privé (opérateurs touristiques et opérateurs de transport et de la logistique), dans des associations en charge de ces questions et dans le secteur public (Collectivités territoriales, services de l'État, intercommunalités, Établissements publics, Chambres consulaires etc.,)
- Coordinateurs de conception, chargés de mission, agents de développement de projets dans les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics territoriaux, les Sociétés d'économie mixte, les bureaux d'études.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

M1403 : Études et prospectives socio-économiques

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

Dans le cas de la spécialité Mobilités spatiales et aménagement, l'effectif en Master 2 est limité à 45 étudiants (25 dans le parcours « Tourisme » + 20 dans le parcours « Transport »). En raison de son attractivité actuelle, le parcours « Tourisme » pourra d'emblée envisager un effectif de 20-25 étudiants, tandis que l'effectif du parcours « Transport » créé dans le cadre de cette nouvelle maquette sera adapté en fonction de sa montée en puissance, du bassin de recrutement des étudiants et des débouchés professionnels existant.

Descriptif des composantes :

### Master 1 Semestre 1

Les territoires dans tous leurs états : approche conceptuelle, outils d'analyse et éléments de prospective

Méthodologie de l'enquête en sciences sociales et aménagement

Langue vivante

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

Bases pratiques en cartographie et SIG

Approche intégrée des mobilités et des échanges : formes, fonctions et impacts territoriaux

ENSEIGNEMENT DU PARCOURS "TOURISME"

Logiques, flux et territoires touristiques

Interface patrimoine-tourisme dans le développement durable des territoires ruraux

ENSEIGNEMENT DU PARCOURS "TRANSPORT"

Réseaux de transport, flux et territoires

Transport, planification et aménagement urbain (UE mutualisée avec "Urbanisme et projets de territoire")

### Master 1 Semestre 2

Atelier tutoré 1 : diagnostic territorial

Stage encadré (14 semaines)

### Master 2 Semestre 3

TRONC COMMUN AUX SPECIALITES PROFESSIONNELLES DE LA MENTION

Former de futurs aménageurs au développement intégré et durable des territoires

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

Les grands défis liés à la mobilité et aux échanges pour le développement durable des sociétés et de leurs territoires

Outils et méthodes au service de l'évaluation et de la gestion des mobilités

Atelier tutoré 2 : aménagement opérationnel et conduite de projet

ENSEIGNEMENT DU PARCOURS "TOURISME"

Tourisme et développement durable des sociétés et de leurs territoires : les cadres conceptuels, socio géographiques et juridiques

Techniques de promotion et de gestion d'une entreprise ou d'un projet en tourisme durable

Maîtrise des outils réglementaires, financiers, électroniques et linguistiques nécessaires à cette promotion

ENSEIGNEMENT DU PARCOURS "TRANSPORT"

Villes, transports et mobilités durables

Planification des infrastructures de transport : aménagement opérationnel, conduite de projets, aspects réglementaires et financiers (étude de cas et pratiques de terrain)

Acteurs, métiers du transport, projet et débouchés professionnels

### Master 2 Semestre 4

Stage professionnel encadré pour 45 étudiants (20 à 24 semaines)

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS                                   |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | M2 : 50% de professionnels 50% d'enseignants chercheurs |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Idem  |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Idem  |
| En contrat de professionnalisation                               |        | X   |
| Par candidature individuelle                                     | X      | Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP          |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X      | Enseignants-chercheurs et professionnels                |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

[http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie\\_Stats.htm](http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm)

### Autres sources d'information :

#### Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier

3 Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00

Fax : 04 67 14 20 52

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

MONTPELLIER

### Historique de la certification :

Ce master est issu en partie de l'ancien master : Mention Territoires et sociétés, Aménagement et Développement (TSAD) Spécialité « Tourisme et développement durable des territoires » (TDDT). (Arrêté du 19 juillet 2007).

**Certification précédente :** Sciences Humaines et Sociales à finalité Professionnelle Mention Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement Spécialité Tourisme et développement durable des territoires